

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle Ouelle tenue par voie visioconférence, ce mardi 4 août 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Yves Martin et Marie Dubois, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée personnellement.

Absent : François Chalifour, Doris Gagnon et Gilles Martin

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h05.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

**20-08-01**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**20-08-02**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE** le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**20-08-03**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE** le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**20-08-04**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**6. Suivi aux procès-verbaux**

**Procès-verbal du 7 juillet 2020**

Point 12 : Les appels d'offres ont été faits pour l'asphaltage dans le chemin de la Pointe. Les soumissions vont être reçues au début du mois de septembre avant la prochaine séance du conseil.

Point 14 : Les balises pour la réduction de vitesse sur les chemin de la Cinquième-Grève Est, chemin de la Cinquième-Grève Ouest, chemin de la Petite-Anse et chemin de l'Anse-des-Mercier ont été reçues et posées.

Point 18 : Le protocole d'entente pour le camp de jours avec le Comité des loisirs de Rivière-Ouelle a été signé.

**7. Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal**

**ATTENDU QUE** l'annonce du gouvernement du Québec informe que divers secteurs et entreprises peuvent reprendre leurs activités de façon progressive dans le contexte de la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** le bureau municipal a rouvert ses portes à la population le 20 juillet dernier avec les mesures d'hygiène appropriées pour limiter la contagion et assurer la santé et la sécurité des employés et des visiteurs ;

**ATTENDU QUE** nous désirons modifier les heures d'ouverture du bureau municipal en les fixant de 8h à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi inclusivement ;

**20-08-05**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal seront dorénavant de 8h à 12h et de 13h à 16h au lieu de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement.

**ADOPTÉ**

**8. Dépôts des états financiers comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020**

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose au conseil le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 tel qu'exigé par la loi. (Voir Annexe A).

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**9. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 109 100 \$ qui sera réalisé le 11 août 2020 – refinancement #22**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 109 100 \$ qui sera réalisé le 11 août 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
2003-6	109 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**20-08-06**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 août 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>20 800 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>21 300 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>21 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>22 300 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>22 900 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**ADOPTÉ**

**10. Soumission pour l'émission des billets – Refinancement #22**

Date d'ouverture :	4 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 août 2020
Montant :	109 100 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 août 2020, au montant de 109 100 \$ ;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 800 \$	1,05000 %	2021
21 300 \$	1,15000 %	2022
21 800 \$	1,25000 %	2023
22 300 \$	1,35000 %	2024
22 900 \$	1,45000 %	2025

Prix : 98,44500

Coût réel : 1,84919 %

2 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

20 800 \$	2,06000 %	2021
21 300 \$	2,06000 %	2022
21 800 \$	2,06000 %	2023
22 300 \$	2,06000 %	2024
22 900 \$	2,06000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,06000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

20 800 \$	2,46000 %	2021
21 300 \$	2,46000 %	2022
21 800 \$	2,46000 %	2023
22 300 \$	2,46000 %	2024
22 900 \$	2,46000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,46000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

**20-08-07**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 août 2020 au montant de 109 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-6. Ces billets sont émis au prix de 98,44500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉ**

**11. Retour au travail de la secrétaire-réceptionniste après son congé de maternité**

**ATTENDU QUE** madame Pascale Pelletier est de retour de son congé maternité depuis le 27 juillet dernier ;

**ATTENDU QU'**il est approprié de revoir son salaire à la suite de son retour au travail après environ un an d'absence en congé de maternité ;

**20-08-08**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**QUE** le Conseil accorde à madame Pascale Pelletier un ajustement de salaire à compter de son retour à l'emploi, en accord avec le « Tableau de la rémunération des employés municipaux pour l'année 2020 », modifié en date du 27 juillet 2020, préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉ**

**12. Octroi de contrat – chemin du Sud-de-la-Rivière pour la surveillance de la qualité des matériaux utilisés**

**ATTENDU QU'**environ 835 m sera asphalté sur le chemin du Sud-de-la-Rivière et que nous avons besoins d'un ingénieur pour le contrôle qualitatif des matériaux et échantillonnage ;

**ATTENDU QUE** des soumissions sur invitation ont été faites auprès de trois professionnels soient : le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER inc.), Laboratoires d'Expertises de Québec Itée et Englobe ;

**ATTENDU QUE** seulement 2 des 3 soumissionnaires ont répondu à l'invitation ;

**ATTENDU QUE** le Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup inc. propose l'offre de services la plus basse soit à 1 580 \$ plus taxes ;

**20-08-09**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil octroi le mandat à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER inc.), pour le contrôle qualitatif des matériaux et échantillonnages pour le chemin du Sud-de-la-Rivière au montant de 1 580 \$ plus taxes.

**QUE** le Conseil autorise la dépense et le paiement de ces travaux.

**QUE** les crédits budgétaires seront prélevés à même la TECQ.

**QUE** Le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**13. Offre de service – Asphaltage chemin Lambert**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des soumissions à deux soumissionnaires pour l'asphaltage d'environ 155 mètres sur le chemin Lambert ;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse est celle de Construction BML au montant de 27 434 \$ plus taxes ;

**20-08-10**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil octroi le contrat d'asphaltage à Construction BML au montant de 27 434 \$ plus taxes. L'offre est basée sur un tonnage de 191 tonnes et le prix variera en fonction du tonnage exact utilisé.

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** les crédits nécessaires seront prélevés à même la TECQ.

**ADOPTÉ**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**14. Octroi du contrat pour la réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe**

**ATTENDU QUE** le Conseil a procédé à un appel d'offres pour la réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 4 août 2020 à 10h30 et qu'elle a reçu les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix avant taxes
Excavations Bourgoin & Dickner	104 545,42 \$
Transport Pierre Dionne 9091-9598 Québec inc.	102 095,12 \$
Transport en Vrac Saint-Denis	119 666,15 \$

**ATTENDU QUE** tel que prévu dans l'appel d'offres, le Conseil peut retrancher certaines parties du contrat ;

**ATTENDU QUE** le Conseil retranche le pavage ESG-14 pour les ponceaux #1162 et #1159 ;

**ATTENDU QUE** les prix soumissionnés incluent, pour le pavage (ESG-14) des ponceaux #1162 et #1159, un montant de :

- Excavations Bourgoin & Dickner : 12 810\$ avant taxes ;
- Transport Pierre Dionne 9091-9598 Québec inc. : 13 195,56\$ avant taxes ;
- Transport en Vrac Saint-Denis : 13 182,28\$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission conforme est Transport Pierre Dionne 9091-9598 Québec inc. ;

**20-08-11**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil octroi le contrat pour la réfection des trois ponceaux du chemin de la Pointe à Transport Pierre Dionne au montant de 88 899,56\$ avant taxes, ce contrat excluant le pavage ESG-14 des ponceaux #1162 et #1159.

**QUE** le Conseil autorise la dépense et le paiement de 88 899,56\$ plus taxes pour la réfection des trois ponceaux du chemin de la Pointe.

**QUE** ce contrat sera financé par le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales* avec la balance du financement provenant du surplus accumulé libre.

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**15. Octroi du contrat de surveillance des travaux de réfection des trois ponceaux sur le chemin de la Pointe**

**ATTENDU QUE** le Conseil procédera à la réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe ;

**ATTENDU QUE** nous avons besoin d'un ingénieur pour la surveillance des travaux de réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe ;

**ATTENDU QUE** Bouchard Service-Conseil a fait une offre de service au montant de 6 610 \$ plus taxes, basé sur une estimation de 65 heures de surveillance sur le chantier ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

20-08-12

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil octroi le contrat de surveillance des travaux de réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe à Bouchard Service-Conseil au montant d'environ 6 610 \$ plus taxes. Le montant exact dépendra du nombre d'heures passées sur le chantier.

**QUE** le Conseil autorise la dépense et le paiement pour la surveillance des travaux de réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe.

**QUE** ces frais seront financés, dans la mesure du possible, par le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales*, avec la balance de financement, s'il y a lieu, provenant du surplus accumulé libre.

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**16. Détournement de la route lors des travaux pour un des ponceaux sur le chemin de la Pointe**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux requis pour la réfection des ponceaux sur le chemin de la Pointe, un des ponceaux requiert un chemin de contournement ;

**ATTENDU QUE** le chemin de contournement traverse le terrain de 3 propriétaires différents soit :

- Ferme Martinoise ;
- Monsieur Marc Bernier ;
- Madame Carmen Lafrance.

20-08-13

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil octroi des compensations pour les dérangements occasionnés par le chemin de contournement :

- Ferme Martinoise : 150 \$ ;
- Monsieur Marc Bernier : 150 \$ ;
- Madame Carmen Lafrance : 150 \$.

**QUE** le Conseil autorise le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer les ententes avec les propriétaires pour le chemin de contournement.

**QUE** le Conseil autorise les autres dépenses requises pour ce détournement qui incluent, sans s'y limiter, la préparation du fond de roulement du détournement et la remise dans son état initial après que les travaux aient été exécutés.

**QUE** les frais requis par le détournement seront financés, dans la mesure du possible, par le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures locales* avec la balance du financement, s'il y a lieu, provenant du surplus accumulé libre.

**ADOPTÉ**

**17. Acceptation finale et autorisation de paiement de la retenue à la firme Transport en Vrac St-Denis pour les travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier – Dossier RIRL 2017-563B**

**ATTENDU QUE**, par la résolution numéro 19-03-05 adoptée le 5 mars 2019, le Conseil octroyait un contrat à Transport en Vrac St-Denis. au montant de 896 848 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

plus taxes, pour les travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier ;

**ATTENDU QUE** le coût de réalisation des travaux par Transport en Vrac St-Denis est au montant de 785 480.15 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QU'**une somme représentant 10 % de la valeur des travaux, soit 78 548.02 \$ plus taxes, a été conservée par la Municipalité jusqu'à l'acceptation finale des travaux ;

**ATTENDU QUE** les fonds requis aux fins du paiement de la retenue de 78 548.02 \$ sont déjà prévus au règlement d'emprunt # 2018-05, tel que modifié par le règlement # 2018-14.

**ATTENDU QUE**, suite à une inspection finale des travaux effectuée par monsieur Donald Desjardins, surveillant des travaux de la firme WSP Canada inc., celui-ci recommande l'acceptation définitive des travaux ;

**ATTENDU QUE** WSP Canana inc. réclame les frais de 291 \$ plus taxes de monsieur Donald Desjardins pour l'inspection finale des travaux ;

**20-08-14**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil accepte les travaux réalisés par Transport en Vrac St-Denis à la suite de la recommandation de monsieur Donald Desjardins de WSP Canada inc.

**QUE** le conseil autorise le paiement de la retenue à Transport en Vrac St-Denis au montant de 78 548.02 \$ plus taxes.

**QUE** le conseil autorise la dépense et le paiement de 291 \$ plus taxes à WSP Canada inc.

**ADOPTÉ**

**18. Offre de service pour le déneigement des infrastructures municipales**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Déneigement Ginette Boucher pour le déneigement des infrastructures municipales durant les hivers 2020-2021 et 2021-2022 au montant de 7 535 \$ par hiver (service non taxable) ;

**ATTENDU QUE** les infrastructures municipales concernées sont les suivantes :

- Bureau municipal – 133, Route 132 ;
- Salle du tricentenaire – 111, rue de l'Église ;
- Caserne incendie – 149, chemin du Haut-de-la-Rivière ;
- Postes de pompes pour les égouts (PP1 à PP5) ;
- Site des étangs – chemin du Sud-de-la-Rivière ;
- Usine de traitement de l'eau potable – 117-A, chemin du Sud-de-la-Rivière ;
- Réservoir pour les incendies – rue Casgrain ;
- Prise d'eau au lac du Centre d'Accueil Thérèse Martin ;
- Chemin Martin Richard.

**20-08-15**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de Déneigement Ginette Boucher pour le déneigement des infrastructures municipales durant les hivers 2020-2021 et 2021-2022.

**QUE** le Conseil autorise une dépense 7 535 \$ par année non taxable pour une période de deux ans.

**ADOPTÉ**



**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**19. Offre de service d'un hydrogéologue et tests d'eau pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère aller de l'avant avec le projet de prolongement du réseau d'aqueduc pour le chemin du Sud-de-la-Rivière, le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin du Fronteau ;

**ATTENDU QUE** le projet pourrait être admissible à l'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU;

**ATTENDU QUE** ce prolongement, bien qu'en dehors du périmètre urbain, pourrait être reconnu admissible pour des raisons de santé publique, de salubrité ou d'eau impropre à la consommation ou non disponible pour la consommation humaine ou pour les usages domestiques courants ;

**ATTENDU QUE** des analyses d'eau récentes pourraient être requises ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une offre de service d'un hydrogéologue de la firme Envir'eau Puits à un montant estimé entre 3 000 \$ et 4 000 \$ plus taxes afin de nous aider à faire la demande financière dans le cadre du programme PRIMEAU ;

**ATTENDU QUE** ce dernier propose des analyses d'eau additionnelles sur certains puits résidentiels ;

**ATTENDU QU'**une portion des frais d'études hydrogéologiques et de tests d'eau seront remboursés par la Municipalité de Saint-Pacôme dans une proportion de 12.5 % ;

**20-08-16**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil octroi le contrat pour une intervention hydrogéologique à Envir'eau Puits au montant estimé entre 3 000 \$ et 4 000 \$ plus taxes.

**QUE** le Conseil autorise toute dépense requise pour les tests d'eau additionnels.

**QUE** la portion des frais non remboursés par la Municipalité de Saint-Pacôme sera prise à même la TECQ dans le cadre du prolongement d'aqueduc.

**QUE** le Conseil autorise la dépense et le paiement des frais résultants de la présente résolution.

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**20. Approbations des comptes**

<b>Comptes payés entre le 1er et le 31 juillet</b>	<b>\$</b>
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 432.40 \$
Rémunération employés municipaux	28 175.99 \$
RVER	1 532.52 \$
Remboursements taxes municipales	462.65 \$
Les restaurants Dubillard inc. / Feu Tourbière	568.56 \$
Marché du Quartier / Feu Tourbière	510.20 \$
Association forestière du Bas St-Laurent	110.00 \$
Plaisir et amusement Vanessa Dubé	130.00 \$
Municipalité de St-Denis	4 830.59 \$
6Tem ti inc.	1 289.51 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

Régie intermunicipale en protection incendie	46 233.00 \$
Pascale Pelletier	20.37 \$
Nancy Fortin	116.94 \$
Denise Fournier	25.00 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	25.00 \$
André Anctil	25.00 \$
Ministères du Revenu du Québec	27 205.11 \$
Receveur Général du Canada	11 711.17 \$
Parcours Fil Rouge	3 668.88 \$
Ferme Pierre Garon / Feu Tourbière	163.83 \$
Eco-l'eau	6 639.81 \$
Hydro Québec	2 083.28 \$
Vidéotron	110.41 \$
Bell Canada	345.95 \$
Visa	2 144.73 \$
Andréanne Gagnon	118.37 \$
CCCPO	5 000.00 \$
Fabrique	683.33 \$
Revenu Québec pour CNT	218.18 \$
Fondation André Côté	20.00 \$
SADC	34.49 \$
l'Éveil des sens	50.00 \$
Ministre des Finances du Québec	79.33 \$
<b>Sous-total des incompressibles :</b>	<b>148 789.60 \$</b>
<i>Comptes à payer du mois de : Juillet 2020</i>	
Les alarmes Clément Pelletier	40.24 \$
RDL Télécommunication	34.49 \$
Maheu et Maheu	344.93 \$
MRC Kamouraska	9 620.42 \$
Audio Ciné	408.16 \$
Transport en vrac St-Denis	4 173.59 \$
Site d'enfouissement St-Philippe	4 795.60 \$
Roger Dubé	34.49 \$
Bionest	289.74 \$
Dicom express	12.31 \$
Fonds de l'information foncière	55.00 \$
Eve-Marie Bélanger	124.90 \$
Signalisation Lévis	2 104.51 \$
ADN communication	235.88 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 653.43 \$
Plomberie Stéphane Martin	104.95 \$
Ferme Denis Martin	287.44 \$
Tech Mini-Mécanique	166.69 \$
Agro-Envirolab	177.06 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

Serrurier Alain Dumais	13.74 \$
Groupe Avantis	873.77 \$
Produits Sanitaires Unique	2 813.39 \$
Base 132	179.94 \$
Buro Plus	628.53 \$
Roberto Ouellet Excavation	684.10 \$
BML	13 628.07 \$
Electronique Mercier	1 417.03 \$
Ville de RDL	3 254.91 \$
Educ zoo	359.30 \$
Brûlerie de l'est	133.00 \$
Déneigement Ginette Boucher	800.00 \$
Hydro-Québec	1 873.26 \$
Stéphanie Jean	100.00 \$
Olier Lévesque	180.00 \$
Pascale Pelletier	60.32 \$
Régie des Matières résiduelles	129.00 \$
Transport Yannick Michaud	172.46 \$
WSP	308.58 \$
<b>SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER</b>	<b>52 273.23 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>201 062.83 \$</b>

**20-08-17**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

**ADOPTÉ**

**21. Correspondance**

- Lettre de la vice-première ministre du Gouvernement du Québec relativement à la confirmation de réception de la résolution 20-06-36 concernant le renouvellement de l'état d'urgence local déclaré le 23 juin 2020 ;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique du Québec relativement au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Incendie de tourbière et de forêt survenu du 19 au 24 juin 2020 ;
- Autorisation du MFFP relativement aux travaux de reprofilage de la côte dans le cadre du projet de restauration du milieu côtier, secteur Anse-aux-Iroquois ;
- MÉMO du député fédéral, Bernard Généreux relativement au programme Nouveaux horizons pour les aînés ;
- Courriel de la MRC relativement au bilan de l'ARTERRE.

**22. Varia**

4 août : Tombée du Rivière Web

18 août : Distribution du Rivière Web

Ouverture de la Chapelle jusqu'au 23 août 2020, avec possibilité de prolongement.

**23. Période de questions**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 4 août 2020**

**24. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu le **25 août à 19h00.**

**25. Prochaine séance de conseil**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 1<sup>er</sup> septembre à 20h00.**

**26. Levée de l'assemblée**

**20-08-18**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h42.

**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard  
Maire

Denise Fournier  
Directrice générale, secrétaire-trésorière